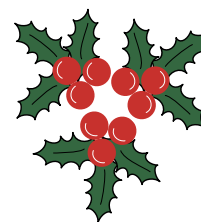




QUELLE ANNÉE!

De nombreuses réalisations ont ponctué l'année 2008. Outre la conciliation des comptes pour 2005 et 2006, nous nous sommes concentrés sur la déclaration dans TIM et le renforcement de nos relations.



En plus de ces réalisations, nous nous réjouissons d'avoir simplifié la déclaration, en grande partie grâce à des modifications au régime et à de nouveaux outils mis à la disposition des employeurs pour accroître leur efficacité.

Par exemple, les employeurs ont accueilli avec enthousiasme, cet été, la capacité de télécharger, directement dans TIM en format Excel, le rapport sur les gains des employés.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ SIMPLIFIÉS

Des modifications apportées au régime en début d'année ont simplifié les règles d'admissibilité au régime pour les employeurs désignés.

Les nouvelles règles sont plus près de celles des conseils scolaires, et tous les enseignants qualifiés peuvent participer au régime, peu importe le poste qu'ils occupent.

Par ailleurs, tous les employeurs profiteront d'une autre modification au régime annoncée récemment.



UN AVANT-GOÛT

DÉTAILS À LA PAGE 6

STATISTIQUES

↑ 12 %

NOMBRE MOYEN DE
SÉANCES QUOTIDIENNES

↑ 19 %

UTILISATION DE LA
MESSAGERIE INSTANTANÉE

↑ 50 %

RÉSOLUTION DE PROBLÈMES

↓ 78 %

DOCUMENTS REÇUS
PAR TÉLÉCOPIEUR, PAR COURRIEL
OU PAR LA POSTE

4,7 / 5

SATISFACTION DES EMPLOYEURS

À compter de 2009, les cotisations ne seront plus obligatoires pour les services en sus des limites de réemploi.

L'engagement du RREO et des employeurs à l'égard de nos objectifs a été la clé de notre réussite cette année. Nous avons encore une fois montré que nous sommes tous dévoués à fournir aux enseignants de l'Ontario des renseignements précis et fiables.

PAS UNE, MAIS BIEN DEUX ANNÉES!

Un des faits marquants de 2008 est la conciliation des comptes pour les années civiles 2005 et 2006. Cette réalisation est due en partie à l'attention renouvelée à l'égard de l'utilité de TIM pour les employeurs.

Autre fait à noter : 154 employeurs ont participé à l'un de nos six ateliers de l'année. Et nous sommes allées chez 24 employeurs pour leur fournir des conseils et de l'aide.

En plus de renforcer nos relations, les visites et les ateliers nous permettent de déceler des occasions de changement et d'amélioration.

Ces efforts se sont traduits par un accroissement de l'utilisation quotidienne de TIM. En moyenne, le nombre de séances quotidiennes a atteint 160, en hausse de 12 %.

Suite à la page 8

DANS CE NUMÉRO

Incidence des modifications au régime sur la déclaration des données, pages 2 et 3

10^e anniversaire des SIE, page 4

Notre stratégie oriente l'ensemble de nos activités, page 5

MODIFICATIONS AUX RÈGLES DE RÉEMPLOI

ABOLITION DES COTISATIONS, NON DES LIMITES

Entrée en vigueur des nouvelles règles le 1^{er} janvier

Depuis l'annonce des modifications aux règles de réemploi, certaines des questions qui nous sont posées le plus souvent ont trait aux limites.

Bien que vous ne soyez plus tenu de prélever et de verser des cotisations pour le réemploi en sus des limites, les retraités réemployés demeurent assujettis à ces limites.

NOUVEAUTÉS À COMPTER DE JANVIER 2009

Cotisations non requises

Vous n'êtes pas tenu de prélever et de verser des cotisations à l'égard du réemploi en sus des limites de 95 jours ou de 20 jours.

Modification aux critères d'admissibilité pour faire recalculer la rente

Pour demander un nouveau calcul de leur rente, les participants retraités doivent répondre aux trois conditions suivantes :

- reprendre le travail dans le milieu de l'éducation pour la première fois après le 31 décembre 2008;
- nous aviser avant leur premier jour de travail (les demandes ne peuvent se faire rétroactivement);
- travailler pendant l'équivalent d'un an ou plus.

Élimination de l'âge limite

Les limites relatives au réemploi s'appliquent à tous les retraités indépendamment de leur âge.

DISPOSITIONS INCHANGÉES

- Les retraités réemployés demeurent responsables de la comptabilisation de leurs jours d'enseignement. Ils doivent nous aviser s'ils dépassent la limite de 95 jours ou de 20 jours.
- La rente d'un retraité qui travaille durant le mois qui suit celui au cours duquel il dépasse la limite de réemploi sera suspendue tant qu'il continuera de travailler, et ce, même s'il ne travaille pas une journée complète.

COMPTABILISATION DES JOURS D'ENSEIGNEMENT

BIEN QU'IL INCOMBE AUX RETRAITÉS RÉEMPLOYÉS DE COMPTABILISER LEURS JOURS D'ENSEIGNEMENT, ILS POURRAIENT EN DEMANDER CONFIRMATION AUPRÈS DE VOUS.

LE FAIT D'EXPLIQUER AUX EMPLOYÉS CE QUI CONSTITUE UNE JOURNÉE DE RÉEMPLOI SELON LEUR POSTE LES AIDERA À SE CONFORMER AUX RÈGLES.



Q J'ai embauché une enseignante qui m'a dit souhaiter faire recalculer sa rente. Elle reprend le travail pour la première fois le 5 janvier 2009 et ne prévoit pas continuer à travailler après la fin de l'année scolaire. Dois-je commencer à prélever des cotisations en janvier?

R Non, car elle ne répond pas aux trois critères permettant un nouveau calcul de la rente.

Bien qu'elle vous ait avisé et qu'il s'agisse de son premier retour au travail, elle ne prévoit pas travailler pendant l'équivalent d'un an ou plus.

Q Qui est responsable de s'assurer que les retraités ne dépassent pas les limites de réemploi et continuent de toucher leur rente?

R Il incombe aux retraités de nous aviser lorsqu'ils dépassent les limites. Ils doivent en outre communiquer avec nous lorsqu'ils cessent de travailler pour que leur rente recommence à leur être versée.

Nous devons collectivement nous assurer que nous fournissons aux participants les renseignements dont ils ont besoin pour se conformer aux exigences du régime, un élément indispensable pour qu'ils reçoivent les prestations auxquelles ils ont droit. ■

MODIFICATIONS VISANT LES EMPLOYEURS DÉSIGNÉS

LA DATE LIMITE DE RENONCIATION EST PASSÉE

La période de trois mois est terminée.

Nous vous avons présenté, dans le numéro précédent (septembre 2008, page 3), les nouveaux critères d'admissibilité pour les employeurs désignés.

MODIFICATION EN VIGUEUR LE 1^{er} SEPTEMBRE 2008

Tous les employés dûment qualifiés pour enseigner, peu importe le poste qu'ils occupent, ont commencé à participer au régime.

Cette modification a touché principalement les employés des écoles privées désignées, en particulier les employés dûment qualifiés pour enseigner ne faisant pas partie du personnel enseignant (p. ex., personnel administratif, employés de soutien).

PEU DE FORMULAIRES REÇUS

Les employés qui n'étaient pas admissibles au régime avant le 1^{er} septembre 2008 et qui ne souhaitaient pas y participer avaient jusqu'au 1^{er} décembre 2008 pour retourner le formulaire de renonciation dûment rempli.

Nous n'avons reçu que cinq formulaires de renonciation avant la date limite.

INSCRIPTION ET VERSEMENT DE COTISATIONS

Les employeurs désignés devraient maintenant verser des cotisations pour tous les employés dûment qualifiés

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ INCHANGÉS

Les organismes suivants ne sont pas visés par cette modification :

- ✓ Conseils scolaires
- ✓ Organismes désignés (sauf le SEVEC et l'Office de la télécommunication éducative de l'Ontario)
- ✓ Ministères du gouvernement de l'Ontario
- ✓ Office de protection de la nature de Toronto et de la région.
- ✓ Facultés d'éducation (sauf l'Université de Windsor et l'Université de Nipissing, toutes deux étant des organismes désignés)

pour enseigner. Les employés dont nous n'avons pas reçu le formulaire signé au plus tard le 1^{er} décembre ne peuvent plus renoncer à participer au régime.

En outre, tous les nouveaux enseignants qualifiés, quel que soit le poste qu'ils occupent, doivent commencer à participer au régime dès leur entrée en fonction auprès d'un employeur désigné. ■

CHANGEMENT À LA DIRECTION

Départ à la retraite d'un architecte des placements



Sur les traces d'un géant : Neil Petroff, à gauche, et Bob Bertram.

Après 18 années au RREO, Bob Bertram met fin à sa carrière. Le 1^{er} janvier, Neil Petroff, actuellement vice-président principal de division, Placements, lui succédera à titre de vice-président directeur, Placements.

M. Bertram a transformé le groupe des placements, qui comptait une seule personne à l'origine, en une équipe de réputation mondiale. Sous sa direction, la caisse de retraite a crû de 19 G\$ à 100 G\$.

« Bob a amené au régime une vision selon laquelle il est tout aussi possible de faire croître le rendement des placements à l'interne, sinon plus, a précisé Jim Leech, président et chef de la direction du RREO. Sa réussite a changé la façon dont les régimes de retraite du monde entier investissent leur actif. » ■

RETOUR SUR LA PREMIÈRE DÉCENNIE DES SIE

Les SIE célèbrent, en 2008, leur 10^e anniversaire « officiel ».

ÉQUIPE ORIGINALE

Qu'ont en commun les SIE et le film *Le Titanic*? Ils se sont tous deux fait connaître en 1998.

Créés en 1997 afin de fournir des services à nos 12 employeurs utilisant le système des relevés basés sur la paie, les Services d'information aux employeurs (SIE) travaillent depuis 10 ans à l'établissement de relations avec l'ensemble des employeurs.

La fin de l'année 2008 est l'occasion d'observer les changements qui ont marqué la dernière décennie.

SONDAGES PASSÉS ET PRÉSENTS

« Le rapport sur les salaires annuels des employés, maintenant envoyé sur support informatique, est difficile à remplir. Vous nous retournez une copie carbone du rapport que je vous ai fait parvenir sur support informatique pour révision. Je préfère les feuilles de renseignements à ce système. »

Anonyme, novembre 1998

Qui se souvient de cette époque? Malgré votre frustration à l'égard des disques et du papier il y a 10 ans, vous étiez tout de même réticents à passer à la déclaration en ligne.

Dans un sondage que nous avons mené en 1999, 14 % d'entre vous seulement ont indiqué être intéressés par la déclaration en ligne. Aujourd'hui, la déclaration des données se fait presque entièrement au moyen de TIM.

Même si la technologie a réglé bon nombre des difficultés liées à la déclaration des données, nous devons demeurer à l'affût et chercher des améliorations au processus.

Voici un sommaire des principales améliorations aux systèmes et modifications à la déclaration des données apportées au cours des 10 dernières années. ■



Membres originaux des SIE (de g. à d.): Imelda Kwa, Janet Robinson, Geri Jansen, Mila Babic et Lorie Bissonette. Absente : Carrie Crompton.

ÉVÉNEMENTS MARQUANTS DEPUIS 10 ANS

1998

- Relevés basés sur la paie (RBP) pour 19 600 participants
- Ajout des codes de priorités pour les télécopies
- Perception des paiements d'appoint pour les cotisations à la PRLD directement auprès des participants

1999

- Programme d'ateliers et manuel de l'employeur

2001

- Services en ligne - application LNE
- Modifications au régime : p. ex., le facteur 85 à titre permanent et les paiements d'appoint sans frais pour les participants touchant des prestations de PRLD
- Prix d'excellence des employeurs

2002

- TIM et iAccès Web (participants)

2003

- TIM - recherche par NAS, PRLD
- RBP : 150 000 participants

2004

- TIM - déclaration en ligne pour les petits employeurs, messagerie instantanée (MI)
- Programme de conformité de la déclaration des données de retraite

2005

- TIM - dossiers d'employés, événements, vérification des rachats, divergences d'écritures sur les cotisations et sommaire des comptes

2007

- TIM - demandes prioritaires dans l'espace de travail virtuel et correspondance propre à un employé
- Première hausse des cotisations en 16 ans (annoncées en juin 2006)

2008

- TIM - téléchargement du rapport sur les gains des employés en format Excel

L'ÉTABLISSEMENT D'OBJECTIFS : ESSENTIEL

Nous cherchons constamment de nouveaux moyens d'épater les participants.

La mission du RREO est d'offrir la sécurité de la retraite et un service hors pair aux enseignants de l'Ontario. Nous sommes très fiers de nos réalisations, mais nous tentons sans cesse de repousser nos limites et de trouver de nouveaux moyens d'épater nos participants.

REDÉFINIR NOTRE VISION

Le RREO procède à l'occasion à des examens officiels de sa stratégie. Nous examinons attentivement l'environnement dans lequel nous évoluons et réfléchissons aux occasions d'améliorer le service que nous offrons aux participants.

L'examen de notre planification stratégique, en 2007, a mené à la redéfinition de notre vision en ce qui a trait aux services aux participants, que nous exprimons à l'aide de l'équation $e = (mc)^3$, qui signifie « excellence égale multiplication des caractéristiques personnalisées, multiplication des conseils et multiplication des choix ».

INCIDENCE SUR LA DIRECTION DES SIE

En début d'année, nous avons réalisé une analyse similaire de nos systèmes de déclaration et de gestion des données pour les employeurs. L'objectif : nous assurer que nos pratiques nous placent en bonne position pour soutenir la nouvelle approche du RREO en matière de services aux participants.

Expressément, nous voulions déceler les occasions d'optimiser nos systèmes et nos processus afin de nous montrer

encore plus efficaces, sans toutefois sacrifier la qualité. Nous devons continuer à fournir des données de qualité supérieure aux participants.

Nous avons évalué l'incidence de notre environnement, avons recueilli les commentaires du personnel et des employeurs et avons établi un plan à long terme. Ainsi, nous intégrerons de nouveaux modèles de soutien aux employeurs, de validation des données, de rapport d'événements liés à la carrière et de conciliation des comptes.

Cela ne se fera pas cependant en un clin d'œil. Il nous faudra plusieurs années de planification et de développement pour modifier notre approche relativement à ces processus de base.

UNE OU DEUX ÉTAPES À LA FOIS

Lorsque nous aurons terminé, nos systèmes de validation seront plus robustes et plus aptes à conserver les données déclarées par les employeurs.

Vos commentaires nous permettront de déterminer le meilleur moment pour recevoir les demandes de résolution de problèmes ainsi que l'aspect de l'interface de validation. Le système amélioré, plus axé sur les concepts relatifs au travail que sur le jargon de la retraite, sera plus facile à utiliser.

Les rapports d'événements liés à la carrière (p. ex., congés, cessation d'emploi) sont essentiels à l'amélioration des conseils et des caractéristiques personnalisées pour nos participants.

Nous avons découvert que la meilleure source d'information à ce sujet n'est pas toujours le registre de paie. Nous chercherons donc d'autres



moyens de consigner les événements liés à la carrière d'une manière exigeant moins d'efforts et offrant de meilleurs résultats et plus de transparence entre nos organismes.

Comme l'ont clairement exprimé les employeurs, la conciliation des comptes doit être plus rapide et le suivi des versements, plus simple.

Chaque année, nous établirons des objectifs qui nous permettront de progresser par rapport à un ou deux éléments de cette nouvelle stratégie.

L'ÉQUIPE DES SIE À VOTRE SERVICE

Notre équipe dévouée et compétente offrira tout son soutien en vue d'une transition sans heurts vers cette nouvelle approche de déclaration des données.

Notre attention toujours axée sur la connaissance de vos activités et la façon de mieux vous aider restera notre priorité lorsque nous visiterons vos bureaux, que nous mènerons des ateliers ou que vous communiquerez avec nous par TIM.

D'AUTRES DÉFIS À VENIR

Merci à tous de votre soutien. Nous entreprenons ensemble un périple qui permettra d'améliorer grandement notre efficacité et l'expérience de déclaration des données de retraite! ■



EN BREF...

EN PRÉPARATION POUR LES FÊTES

HEURES DE BUREAU

Pour les fêtes de fin d'année 2008, nos bureaux seront fermés :

- le jeudi 25 décembre,
- le vendredi 26 décembre,
- le jeudi 1^{er} janvier.

De plus, nos bureaux fermeront à 15 h les 24 et 31 décembre

VERSEMENT DE DÉCEMBRE

Le versement est dû le mercredi 31 décembre. Si votre bureau est fermé et que vous prévoyez effectuer le versement d'avance, veuillez en informer votre équipe du RREO.

N'oubliez pas de fournir les données justificatives et les cotisations avant midi le jour du versement.

CALCUL DES COTISATIONS 2009



MGAP

46 300 \$

SALAIRE PLAFOND

277 800 \$ (MGAP x 6)

LE REVOILÀ!

Le calendrier 2009 tient compte de vos commentaires.

Merci à tous ceux qui nous ont fait part de leurs commentaires depuis la publication, il y a un an, de notre premier calendrier.

Principaux changements cette année :

- Un aperçu des mois précédent et suivant remplace la section de notes à chaque mois;
- Le contenu qui figurait au verso des pages mensuelles se trouve maintenant dans deux séries d'onglets.

Comme d'habitude, nous vous invitons à nous faire part de vos commentaires.



QUI SUIS-JE?

Les noms des personnes qui se trouvent au verso de la page couverture ont été omis à l'impression. Voici les noms à associer aux visages que vous pouvez voir dans le calendrier 2009 (de gauche à droite, en commençant dans le coin supérieur gauche).

1. Carrie Crompton (RREO) et Adrienne Lemieux (Sudbury Catholic DSB)
2. Joelle Yung (RREO), Sherrill Knight (St. Andrew's College) et Geri Jansen (RREO)
3. L'équipe de déclaration des données de retraite du Conseil des écoles catholiques de langue française du centre-est : Chantal Chouinard, Colette Roberge Plouffe, Karine Landry, Nathalie Mercier, Manon Charbonneau, Danielle Grenon et Nancy Pagé
4. Caroline So (RREO) et Linda Winchester (Simcoe County DSB)
5. Dianna Veloso (RREO), Jennifer D'Andrade (Dufferin-Peel Catholic DSB) et Aurora Fernandez (RREO)
6. Mark Norman, Pat Datema (tous deux d'Avon Maitland) et Fernando Ayala (RREO)

RETOUR SUR LES ATELIERS

Blitz automnal d'une semaine en Ontario.

Merci aux personnes – plus d'une centaine – qui ont pris le temps de participer aux ateliers de l'automne malgré leur horaire chargé.

Durant la première semaine d'octobre, nous avons fait beaucoup de chemin, au sens propre comme au sens figuré.

LES FAITS EN BREF

- ✓ 3 villes – North Bay, Toronto et Trenton
- ✓ 107 participants – 49 conseils, écoles et organismes représentés

Nous nous sommes tout d'abord rendus dans le Nord, avons ensuite organisé deux séances simultanées la même journée dans notre bureau, puis sommes allés discuter de rentes dans l'Est.

Nous sommes heureux de constater que la très grande majorité des participants (98 %) sont satisfaits des ateliers. Qui plus est, 90 % disent avoir accru leurs connaissances ou leurs compétences.

CONSTANCE ET COMMENTAIRES

Le commentaire le plus fréquent émis dans le sondage est le même que lors des ateliers précédents : les participants sont reconnaissants du rappel de leurs responsabilités en matière de déclaration des données de retraite et apprécient l'occasion de tisser des liens.

Nous offrirons une nouvelle série d'ateliers le printemps prochain. Plus de détails bientôt.

IL EST ENCORE TEMPS

Votre opinion est importante.

Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont rempli le sondage.

Comme d'habitude, nous en avons envoyé une copie à chaque organisme. Nous recevons de moins en moins de sondages, mais nous sommes toujours intéressés à connaître votre opinion.

Si vous trouvez le sondage sur le coin de votre bureau en faisant le ménage des fêtes, prenez quelques minutes pour le remplir et nous le télécopier. Il est encore temps de nous faire part de vos commentaires!

Services d'information aux employés
Novembre 2008

Dites-nous ce que vous pensez!

Nous essayons régulièrement d'améliorer nos méthodes d'échange de l'information. Nous vous serions reconnaissants de nous aider à cibler nos efforts en prenant quelques minutes pour répondre aux questions suivantes. Veuillez cocher (✓) la case appropriée. Veuillez nous renvoyer le formulaire dûment rempli dans l'enveloppe ci-jointe ou par télécopieur au (416) 730-7807 ou 1-800-949-8208.

Service et information Veuillez s'il vous plaît indiquer votre degré de satisfaction en ce qui concerne le service et l'information :

	Totalement satisfait	Quelques peu satisfait	Difficile de décider	Peu satisfait	Plus satisfait de tout	Sans opinion
1. Rapports de travail avec le Conseil du régime de retraite des enseignantes et enseignants	☐	☐	☐	☐	☐	☐
2. Le service et l'information que vous recevez lorsque vous nous contactez	☐	☐	☐	☐	☐	☐
3. Le genre et la clarté de nos demandes lorsque nous vous contactons afin d'obtenir de l'information	☐	☐	☐	☐	☐	☐
4. Dans l'ensemble, les procédures actuelles de communication de l'information	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Site web Veuillez s'il vous plaît indiquer votre degré de satisfaction en ce qui concerne les éléments suivants du système d'information du personnel enseignant (TIM), notre site Web officiel :

	Totalement satisfait	Quelques peu satisfait	Difficile de décider	Peu satisfait	Plus satisfait de tout	N'arrive pas
• Page d'accueil	☐	☐	☐	☐	☐	☐
• Espace de travail (i.e. 3-4-5 Problématiques prioritaires, Correspondance)	☐	☐	☐	☐	☐	☐
• Rectifications	☐	☐	☐	☐	☐	☐
• Tenue des comptes / Versements / Cancellation	☐	☐	☐	☐	☐	☐
• Information relative aux employés (i.e. 3-4-5 recherche, Aperçu Rapide)	☐	☐	☐	☐	☐	☐
• Ressources (i.e. 3-4-5 manuel de l'employeur, avis, bulletins)	☐	☐	☐	☐	☐	☐

Rétroaction
Veuillez inscrire vos suggestions pour améliorer notre site Web TIM ou les services que nous vous fournissons.

Pour nous aider à améliorer cette information, veuillez nous l'indiquer de nous indiquer :
1. Votre méthode actuelle de déclaration des données de retraite ☐ Relevés basés sur les périodes de paie ☐ Déclaration mensuelle des données en ligne
2. Le nombre d'employés qui contactent prioritairement au Conseil du régime de retraite des enseignantes et enseignants ☐ Moins de 50 ☐ De 50 à 100 ☐ Plus de 100
3. La fréquence que vous utilisez TIM ☐ À chaque jour ☐ À chaque semaine ☐ À chaque mois
Veuillez inscrire votre nom et l'information à laquelle nous pouvons vous contacter afin que nous puissions donner suite aux questions particulières qui vous préoccupent :
Nom/Contact _____ N° de téléphone/Courriel _____

VOUS AVEZ DÉJÀ VU CETTE PAGE?

BILAN DES RELEVÉS DE PRESTATIONS

189 458

RELEVÉS AU TOTAL



80 593*

ENVOYÉS PAR l'ACCÈS WEB*



***HAUSSE DE 24 %**

PAR RAPPORT À 2007

QUESTION SOUVENT POSÉE PAR LES EMPLOYEURS



Q Dois-je déclarer un facteur d'équivalence (FE) pour les employés qui ont commencé à toucher des prestations de la protection du revenu de longue durée (PRLD) après le 1^{er} septembre 2001?

R Oui, vous devez déclarer un FE pour tous les employés qui touchent des prestations de la PRLD.

Même si vous n'êtes plus tenu, par suite d'une modification au régime, de verser des cotisations à l'égard de leurs services pendant qu'ils touchent ces prestations, ces employés recevront des prestations du régime pour cette période. Le FE est lié à la valeur des prestations futures et doit être déclaré sur le feuillet T4.

SUITE DU SOMMAIRE DE 2008

Suite de la page 1

Notre personnel offre du soutien par messagerie instantanée (MI) pour aider les employeurs à résoudre les difficultés courantes. L'utilisation de la MI est aussi en hausse, de 19 % cette année.

Ce n'est pas tout. Nous avons réduit de 78 % le nombre de documents qui nous parviennent par télécopieur, par courriel ou par la poste! Comment?

L'adoption rapide de la fonction de correspondance de TIM, intégrée en décembre 2007, est un des facteurs importants. Les employeurs ont présenté plus de 40 000 demandes de résolution de problèmes (augmentation de plus de 50 %) et 30 000 demandes de modification des services.

TÉLÉCOPIE/COURRIEL/COURRIER

↓ **78 %!**

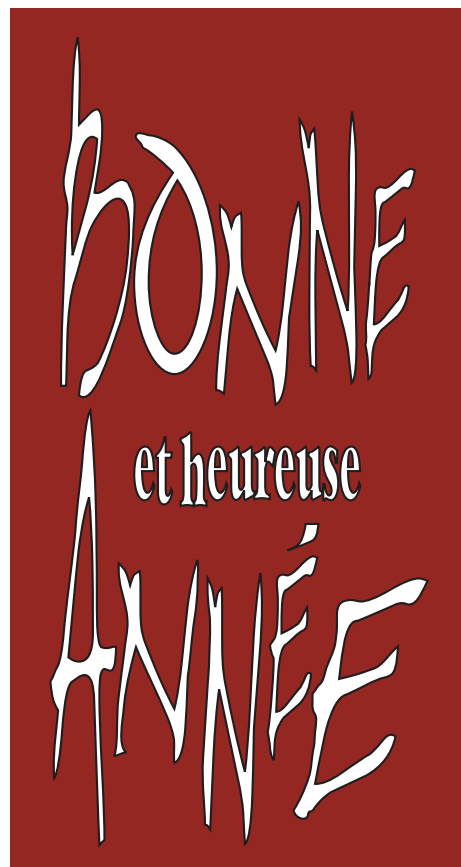
RÉSULTATS PRÉLIMINAIRES DU SONDAGE

Nous nous réjouissons également de constater que les employeurs apprécient toujours le service que nous leur offrons.

La satisfaction générale des employeurs à l'égard de notre relation, de la qualité des communications et du processus de déclaration des données atteint un sommet, à 4,7/5. La satisfaction à l'égard de TIM est de 4,4, contre 4,2 en 2007.

Nous vous remercions grandement de vos commentaires sur les aspects à améliorer. Nous nous pencherons en particulier sur les éléments que vous aurez identifiés au moment d'établir nos objectifs pour 2009.

L'établissement de partenariats avec les employeurs afin de trouver des solutions plus efficaces en ce qui a trait aux données est un élément crucial en vue d'offrir le meilleur service qui soit aux participants. ■



POUR NOUS JOINDRE



Services d'information
aux employeurs
Régime de retraite des
enseignantes et des
enseignants de l'Ontario
5650, rue Yonge
Toronto (Ontario)
M2M 4H5



Courriel
eisinquiry@otpp.com
**Site Web des employeurs
(TIM)**
employers1.otpp.com
Site Web principal
www.otpp.com



Toronto
416 227-7525
Sans frais
1 866 867-9147



Toronto
416 730-7807
Sans frais
1 800 949-8208

Heures de bureau

Du lundi au vendredi, de 8 h à 17 h 30.

Veuillez communiquer avec nous si vous avez besoin d'aide ou si vous avez des difficultés techniques avec nos applications Web.